Châteauneuf

Mars-Avril 2004

La lettre du Maire

Sommaire

Notre Horizon 1

L'Essentiel des Conseils 2-4

En Vrac En Vrai 4-5

La Vie dans la cité 6-7

Calendrier des Manifestations 8

Mairie de Châteauneuf
4 place Georges Clemenceau
06740 Châteauneuf
Tel : 0 492 603 603
Fax : 0 492 603 600
http://www.ville-chateauneuf.fr

Horaires de réception du public :
du lundi au jeudi :
- de 10 à 12 heures
- de 13 h 30 à 17 heures

le vendredi :
- de 10 à 12 heures
- de 13 h 30 à 16 heures

Responsable de la Rédaction :
Jean-Pierre Maurin
Réalisation :
Espace Multimédia de Châteauneuf
espace.multimedia@ville-chateauneuf.fr

Notre horizon

L'activité économique, présente au village jusque dans les années soixante-dix a migré naturellement vers le Pré du Lac, tant sur l'axe départemental que sur la Place des Pins ou la ZAC des Mousquettes, positionnant le site en véritable carrefour stratégique et en un réel pôle économique .

Bientôt une crèche multi accueil intercommunale !

Cet équipement destiné à la petite enfance sera situé à Pré du Lac, à proximité immédiate des parcs de stationnement gratuit, des professions de santé, des commerçants et artisans, des activités de service, des transports publics.
Prévu pour recevoir une quarantaine d'enfants jusqu'à trois ans, la crèche fonctionnera dans le cadre d'un statut municipal et accueillera les enfants de Châteauneuf, mais également des enfants des communes du Bar-sur-Loup et de Gourdon.

Bientôt une salle polyvalente à caractère culturel !

Cet équipement culturel destiné aux habitants de notre Commune, aux associations intercommunales, aux 240 enfants de nos écoles, viendra harmonieusement compléter les équipement publics existants : la Médiathèque et son pôle multimédia, les salles du Pontis et du Village, l'espace sportif Ernest du Rouret et la Mairie. Cela renforcera dans le village historique, la vie associative, culturelle, scolaire et administrative.

Notre équipe municipale a affiché clairement ces projets en 2001, et s'est également engagée dans les domaines du sport, de l'économie, de la sécurité, du patrimoine et de l'intercommunalité.

Cette lettre du Maire porte à votre connaissance l'avancement de chacun de nos projets et la vie municipale au rythme des réunions du Conseil Municipal.

Conseil Municipal du 24 juin 2003

Bilan de la concertation publique et décision de révision du POS

En août 2002, le Conseil Municipal a décidé de réviser partiellement son Plan d'Occupation des Sols en vue de permettre la réalisation d'un gymnase.
Au terme d'une concertation publique, le Conseil Municipal, vu les avis exprimés par la population, les avis favorables exprimés par les personnes publiques associées, a approuvé le bilan de concertation.

Choix de l'architecte pour la réalisation de la salle polyvalente à caractère culturel

Dans le cadre de la procédure de marché négocié, trois candidats ont été admis à négocier.
Les propositions ont été analysées selon plusieurs critères référencés pour la méthodologie de travail.
Après examen de l'ensemble des pièces, la Commission d'Appel d'Offres a retenu l'Equipe GEORGES - MOONENS - FRESCO□/□B.E.T FIMATEC

Approbation des rapports annuels sur la qualité et le prix de l'eau et de l'assainissement.

Ces rapports détaillent notamment l'ensemble des opérations de contrôle réalisées en continu durant l'année, l'évolution des volumes distribués et celle des prix.
Toutes les analyses font état d'une parfaite conformité tant au niveau de la qualité de l'eau, que de celle des rejets de la station dans le milieu naturel.

Restauration des tableaux Ste Cécile et St Jacques

La restauration de ces deux tableaux sur toile est prise en charge sur le plan technique et financier par le Conseil Général.

Conseil Municipal du 29 septembre 2003

Demande d'agrément de la cession d'un bail emphytéotique

En 1988, la Commune de Châteauneuf avait donné à bail emphytéotique 4.7 hectares de terrain au lieudit "□La Tour□" pour 30 années, à une filiale du Club Méditerranée pour la réalisation et l'exploitation d'un golf.
Le 29 juillet 2003, le Club Med a cédé l'ensemble des actifs de ce golf à la Société Omnium Investment CO.
Le Conseil Municipal a pris acte de ladite cession et des conditions inchangées du bail initial et a donné son agrément à la cession.

Conseil Municipal du 7 octobre 2003

Approbation de la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Pour permettre la réalisation du gymnase sur la Commune de Châteauneuf, la loi SRU a nécessité la révision du Plan Local d'Urbanisme.
Au vu du rapport de présentation, le Conseil Municipal a approuvé le projet de révision.

Approbation du programme de crèche multi accueil

La Direction Départementale de l'Equipement retenue par la Commune comme Conducteur d'Opération a établi, avec le concours de la Commission Municipale, un programme détaillé portant sur les grandes lignes du projet de crèche.
Ce programme a reçu un avis technique favorable de la Direction des Actions Médicales et Sociales et du Service des Actions pour la Maternité et l'Enfance.

Installation d'une climatisation dans les locaux de la Mairie

Le Conseil Municipal a approuvé l'installation d'une climatisation dans les locaux de la Mairie pour un montant de 80 000 € TTC.

Aménagement d'un local d'archives

La Commune a acquis un local jouxtant la Mairie et a décidé de travaux d'aménagement d'une salle d'archives pour un montant de 46 700 € TTC.

Local d'habitation de la Poste

La Poste a résilié le bail de l'appartement précédemment occupé par le receveur. Des travaux de remise en état ont été nécessaires et la réhabilitation a été estimée à 7 294 € TTC.

Vente d'une propriété donnée à la Commune

Le Conseil Municipal a accepté, d'un particulier, la proposition d'achat de cette propriété pour un montant d'un million d'euros, prix correspondant à l'estimation réalisée par le service des Domaines.

Calibrage du Vallon du Camp de Tende

Le Conseil Municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises établi par la DDAF et a retenu comme mode de dévolution la procédure de marché d'appel d'offre ouvert.

Conseil Municipal du 29 octobre 2003

Salle polyvalente à caractère culturel

Le marché de maîtrise d'œuvre de la salle polyvalente a été signé le 22 juillet 2003. L'avant projet sommaire donne une estimation prévisionnelle chiffrée à 867□321□€ HT et hors honoraires.

L'autorisation de déposer le permis de construire a également été donnée au Maire.

Numérisation du cadastre

La révision du Plan d'Occupation des Sols nécessite d'élaborer des hypothèses à partir de documents informatisés.
La Commune doit gérer son cadastre et ses dossiers d'urbanisme de manière rapide et aisée.
Le Conseil Municipal a approuvé le principe de la numérisation du cadastre ainsi que le choix des logiciels et du matériel.

Conseil Municipal du 10 décembre 2003

Approbation du budget supplémentaire 2003

Le budget supplémentaire s'établit comme suit :
➜ Section de fonctionnement : en diminution de 203 446.66 €
➜ Section d'investissement : 1 375 543.60 €

Restauration et cantine scolaire

Le marché de la cantine scolaire arrive à terme en juillet 2004. Il faut prévoir pour la rentrée de septembre 2004 et les trois prochaines années la mise en place d'un nouveau marché.

Calibrage du vallon du Camp de Tende

Les appels d'offres ont été lancés : cinq entreprises y ont répondu. Quatre d'entre elles ont été retenues, et c'est le groupement d'entreprises "La Nouvelle Sirolaise de construction / Paulin" qui a été jugé économiquement le mieux disant pour un montant de 242 799.96 € TTC

Création d'une crèche multi accueil

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager une procédure de mise en concurrence pour la désignation d'un architecte chargé de la maîtrise d'œuvre.

Salle polyvalente à caractère culturel : approbation de l'avant projet définitif.

Le 29 octobre 2003, le Conseil avait approuvé l'avant projet sommaire.
L'avant projet définitif a été présenté aux élus lors de séances de travail. Le descriptif tous corps d'état comprend 17 lots. L'estimation s'élève à 880 000 € hors taxes.
Des subventions ont déjà été accordées par le Conseil Général à hauteur de 323 033 € et pour le Conseil Régional : 89 731 €.
S'agissant de la réalisation d'un espace à vocation inter communale, une subvention a été sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Participation financière pour sorties de ski

Cette participation aux frais de sorties de ski concerne 6 classes de l'école élémentaire. Il est prévu cinq sorties en janvier-février 2004 nécessitant chacune trois autocars. Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les 15 voyages pour un total de 3□955.50 €.
Pour sa part, le Conseil Général prend en charge le prêt du matériel de ski et l'organisation des cours. La participation des parents s'élève à 50 € pour les forfaits.

Conseil Municipal du 11 février 2004

Entretien des espaces verts. Marché à bons de commandes

Le lancement d'un marché à bons de commandes avec reconductions sous la forme d'une procédure négociée a été décidé.
Un dossier de consultation des entreprises a été élaboré. Il prévoit un montant annuel des travaux HT d'un minimum de 20.000 € avec un maximum de 60.000 €.

Entretien des abords des chemins. Marché à bons de commandes

Le lancement d'un marché à bons de commandes avec reconduction sous la forme d'une procédure adaptée avec négociation a été décidé.
Un montant annuel minimum de 10.000 € et maximum de 40.000 € a été retenu.

Avenant à un marché d'assainissement

Des difficultés ont été rencontrées lors de l'exécution de travaux d'assainissement, principalement dans le quartier des Allées et de la Rouguière.
La mise en place du collecteur gravitaire d'eaux usées a nécessité un forage dirigé sur un linéaire de 90 mètres.
Le marché initial s'élevait à 209.572,09 € TTC .
Cet avenant permet la modification du montant des travaux, qui s'élève à 234.436,89 € TTC.

Renforcement et réfection des eaux usées du village.

Le diagnostic des réseaux réalisé dans le cadre du schéma directeur d'assainissement a mis en évidence des désordres conséquents sur le réseau de collecte d'eaux usées.
Des actions prioritaires concernent la réhabilitation de tronçons de réseaux anciens entièrement ruinés, ainsi que l'élimination des eaux claires parasites branchées sur le réseau d'eaux usées.
Secteur 1. ouest du village : Rues Buissonne, du Pontis, du Presbytère et du Verger, soit 200 mètres linéaires et 30 branchements.
Secteur 2. Est du village, Place du Courredou, rue Porte Basse, traverse de la Seleye et rue de la Petite Fontaine, pour 140 mètres linéaires et 25 branchements.

Elimination des eaux claires parasites des réseaux d'eaux usées.

Il s'agit principalement du raccordement de fontaines et de lavoirs. L'ensemble de ce programme qui constituera une première tranche traite de la réfection des réseaux du village et est évalué par la DDAF à 257.241 € TTC.

La part revenant à la Commune est de 139.843 €.
Des subventions sollicitées auprès de l'Etat, de l'Agence de l'eau et du Conseil Général viendront compléter le financement.

Renforcement du réseau d'eau potable

Parallèlement aux travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées dans les rues du village, des travaux d'amélioration des réseaux d'eau potable sont à engager.
La vétusté du réseau d'eau potable, son sous-dimensionnement rendent indispensable la réfection de 200 mètres linéaires de canalisations dans le secteur ouest et la reprise de 25 branchements ainsi que 140 mètres linéaires dans la partie Est avec 25 branchements.
L'estimation de ces travaux est de 170.183 € TTC comportant une participation communale à hauteur de 123.805 €, complétée par des subventions de l'État et du Conseil Général.

Enfin, pour terminer cette opération, à la faveur du percement des rues, il conviendrait d'enfouir les réseaux électriques, cela permettrait d'améliorer l'esthétique du village. Pour cela, le Conseil Municipal sollicite l'intervention du Syndicat Départemental d'Electricité et du Gaz (SDEG) dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges de concession pour le service public de la distribution de l'énergie électrique.

Budget alloué aux Ecoles

Pour l'année scolaire 2003/2004
32 € par enfant pour les frais de fonctionnement
266 € par classe pour les frais de transport
155 € par classe pour les investissements mineurs.
Ces sommes complétées par :
305 € de frais de bureau pour l'école maternelle
et 458 € pour l 'école élémentaire

Pour l'année scolaire 2004/2005

Le budget sera alloué sous la forme d'une dotation globale par enfant :
48.40 € pour la maternelle
52.40 € pour l'école élémentaire

Ecole élémentaire : installation d'un ordinateur par classe

L'équipement informatique des 7 classes de l'école élémentaire viendra compléter l'équipement mis à disposition dans l'Esp@ce Multimédi@ qui comporte déjà 15 postes en réseau.
A partir de l'informatisation de l'école, l'utilisation de l'Espace Multimédi@ sera à redéfinir en fonction des activités de la Médiathèque municipale.

Pour réaliser cet équipement, le Conseil Municipal a sollicité de l'État une dotation spéciale DGE. La Région et le Conseil Général ont également été sollicités.

EN VRAC EN VRAI EN VRAC EN VRAI EN VRAC EN VRAI

Le débroussaillement : une obligation qui nous concerne tous !
Mars : C'est le moment de débroussailler.

En cas de feu, le débroussaillement est la meilleure protection :
➜ Il permet de limiter le développement d'un départ de feu accidentel
➜ Les pompiers peuvent intervenir avec plus d'efficacité.

Le débroussaillement :
une obligation.

Cas général
Il doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de votre propriété :
1. aux abords des constructions sur une profondeur de 50 mètres
2. De part et d'autre des chemins d'accès aux bâtiments sur une largeur de 10 mètres

Cas particulier
Votre propriété est située en zone urbaine, définie par le POS communal en vigueur, ou votre propriété fait partie d'un lotissement :
la totalité de votre propriété, même en l'absence de toute construction doit être débrous-saillée ; sans oublier le périmètre de 50 mètres autour des bâtiments, dans le cas où ce dernier empiéterait sur une zone non urbaine.

Des brochures explicatives sur l'obligation de débroussailler sont à votre disposition en Mairie.

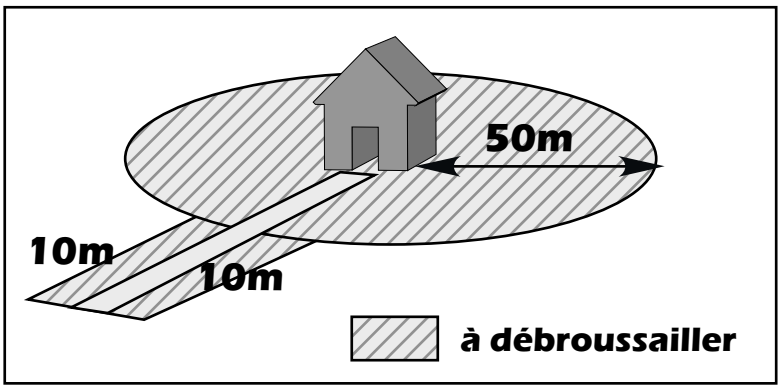

Sécurité routière : arrêtés municipaux

Limitation de tonnage des véhicules sur les chemins du Ranch et du Vignal :
l'accès est interdit en tout temps à tout véhicule d'un poids total en charge excédant 10 tonnes.

Limitation de vitesse des véhicules :
La vitesse de circulation est réglementée sur plusieurs axes communaux, à la demande de riverains s'inquiétant légitimement du danger que la vitesse représente.

➜le chemin du Ranch : vitesse réduite à 30 km/h

➜le chemin du Vignal : vitesse réduite à 50 km/h

➜le chemin du Camp de Tende : vitesse réduite à 50 km/h

➜le chemin des Picholines : vitesse réduite à 50 km/h

Rencontre avec la Gendarmerie Nationale

Lors d'une rencontre initiée par la Gendarmerie Nationale en présence des Maires du Canton, il a été demandé une présence renforcée des services de la Gendarmerie, notamment sur les voies communales.

Réalisation d'un rond point à l'intersection des chemins Ranch, Picholines, Rourée, Camp de Tende, Font de l'Ormeau.

Cet aménagement d'un giratoire donne de la sécurité aux automobilistes qui l'empruntent, les nombreux accrochages ont quasiment disparu .
La réalisation de cet ouvrage a été prise en charge intégralement par la Commune, tant au niveau technique que financier.
Des panneaux indicateurs directionnels complétent l'information des automobilistes.

Réalisation d'un rond point sur la voie départementale à hauteur de la ZAC des Mousquettes.

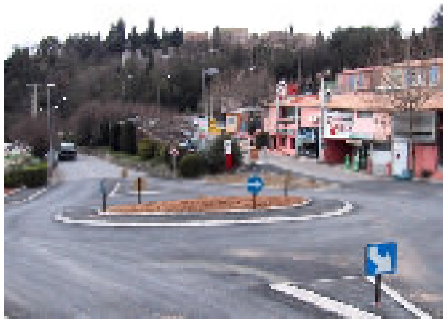

Cet équipement entièrement réalisé par le Conseil Général permet aujourd'hui un meilleur trafic automobile en ralentissant la vitesse et en assurant un choix directionnel sécurisé.

Pour encore mieux faire appréhender aux utilisateurs de cette voirie son caractère urbain, il sera nécessaire d'apporter des compléments de signalisation, voire également de traitement de la voirie elle-même pour bien marquer le caractère de traversée d'agglomération et donner ainsi aux deux espaces des Mousquettes séparés par cet axe routier une image identitaire .

Réunions des quartiers de Châteauneuf.

Dans un souci constant d'informer les administrés et d'être à leur écoute, le Conseil Municipal organise des réunions de quartiers. La Commune a été divisée en 4 " quartiers " dits le Belvédère, les Colles, les Plaines et le Village. Ces réunions auront lieu en Mairie à 18 h 30 aux dates suivantes :

Mardi 9 mars
le Belvédère
les chemins du Pilon, des Lucioles, du Batédou, de la Sarrée, de l'Adret, de Saint Andrieux, des Cerisiers, du Cabanon, de l'Hubac, du Caroubier, de Saint Jeaume (et la traverse Saint Jeaume), de Barnarac, du Cayan, les routes de Gourdon, du Bar et la RD 2085, la place des Pins

Jeudi 11 mars
les Colles
la route de Valbonne-Plascassier (CD4), les chemins du Piéchal, de la Rourée, de la Font de l'Ormeau, du Camp de Tende, des Picholines, des Pélerins, du Piol, du Vignal, du Ranch, de Notre Dame du Brusc, des Colles, de la Tour, du Riou Merlet, des Lauriers, des Colles du Riou, des Jasmins, de la Brague, du Riou, de Bramafan, des Parettes.

Mardi 16 mars
les Plaines
la route de Grasse (CD7), les chemins du Plan de Clermont, du Quarantier, du Haut-Clermont, des Confréries, de Saint Jean, des Groules, la partie basse du chemin de la Treille.

Jeudi 18 mars
le Village
l'ensemble du village, les routes du Village et d'Opio, les chemins des Basses Treilles, de la Treille, des Collines, de la Bouillère, de la Couale, de l'Aire de la Couale, des Allées, des Chênes, de la Cazette, de la Fouan, de la Grande Fontaine, de Clavary

Mise en place du tri sélectif
Réunion publique d'information, mercredi 17 mars à 17h en mairie.

L'éco musée de Châteauneuf...... ou la maison des choses oubliées : un projet devenu réalité.

A l'occasion de la 2ème semaine provençale organisée par le groupe provençal "lei Messuguié" l'éco musée a présenté ses premières collections d'objets anciens : outils, vêtements, ... : une vitrine des "choses oubliées" qui s'exposent dans les locaux du bureau du tourisme, place des Pins à Pré du Lac.
La plupart des objets exposés provient de dons, d'autres sont mis à disposition gracieusement.
Pendant la période estivale, le bureau du tourisme a contribué à une meilleure connaissance de notre passé, de notre patrimoine culturel et artistique.
Pendant l'année scolaire, l'éco musée de Châteauneuf est ouvert chaque mercredi de 15 h à 18 h.
Le groupe "Lei Messuguié" en assure la permanence et dispense également pendant ce temps une initiation à la langue de Mistral... grâce aux compétences de Jeannot Mancini.

Une nouvelle association a vu le jour à Châteauneuf : Un Grenier à Céréales Pour Nako : UGCP NAKO.
La paroisse de Châteauneuf a fait la connaissance de ce village africain en 1999, lorsque le Père Bruno Meda, alors curé de Nako, est venu dans l'église de Châteauneuf pour la période estivale.
NAKO est un village de 1377 habitants, au sud du Burkina, dans une région appelée "le grenier du Burkina".
Des liens noués, un jumelage est né entre la paroisse de Châteauneuf et celle de Nako. Pendant ces 5 dernières années, les échanges se sont renforcés entre les 2 communautés, avec les visites de Castelneuvois au Burkina et celles de prêtres burkinabés à Châteauneuf.
C'est lors de sa visite que le Père Johanys Some, actuel curé de Nako, a fait part de son projet de créer un grenier à céréales.
En effet, la population vit essentiellement d'une agriculture rudimentaire et de petit élevage. Les conditions climatiques extrêmes (fortes précipitations suivies de longs mois de sécheresse) mettent régulièrement cette population dans le dénuement. À ces conditions climatiques difficiles, se rajoutent, comme pour bon nombre de Pays d'Afrique, des aléas économiques.

C'est dans le but de pallier au manque de nourriture entre deux récoltes que l'Association a décidé de se créer et de mobiliser le plus de sympathisants possible pour créer ce grenier à céréales.
L'objectif est de réunir la somme de 10.000 euros. Cela permettra de réaliser cette construction, destinée au stockage des céréales, d'assurer les premiers achats au prix du marché pour revendre, avec une marge minime, en dessous du marché, lorsque les temps de disette reviennent.

Pour tous renseignements :
04 93 77 42 73

Les chorales
Harmonie Toot Sweet
et Monte Vignol

donneront un concert le 7 mai à l'église Saint Martin au profit de l'association " Un grenier à céréales pour Nako ".

Le PROJET de SALLE POLYVALENTE

Vue sur l'entrée et le belvédère

Vue sur la façade et le jardin

Vous aimez Châteauneuf

Vous êtes créatif et imaginatif

Vous avez des idées pour aider à améliorer
la vie quotidienne des Castelneuvois.

N'hésitez pas, à vos plumes, à vos claviers : faites part de toutes vos suggestions (sans oublier de laisser vos coordonnées)

- par courrier adressé à **Marie-Anne ROUAN en Mairie,**
- par courriel à : **suggestions@ville-chateauneuf.fr**

Toutes les suggestions seront analysées. Les auteurs des projets réalisables seront contactés dans le trimestre qui suit le dépôt de projet.

13 mars, à la Médiathèque, le Printemps des Poètes. Cocteau à découvrir et redécouvrir

Du 19 au 25 mars : troisième semaine provençale organisée par " Lei Messuguié "

vendredi 19 mars : vernissage de l'exposition de Rémi PESCE, salle du Pontis. Exposition du 19 au 25 mars.

Samedi 20 mars de 9h à 12h, devant le musée, marché des produits du terroir ; à 15 heures, salle du conseil, conférence sur la Langue, par Rémi VENTURE.

dimanche 21 à 16 h en l'église Saint Martin, concert de tambourinaires.

Toute la semaine, les commerçants sont invités à participer à un concours de vitrines. Avec la participation des enfants des écoles.

3 avril : L'Esp@ce Multimédi@ fête l'internet : venez découvrir l'outil informatique et laissez délirer votre imagination et votre créativité.

18 avril : Fête Pastorale et Agricole de Notre Dame du Brusc, organisée par l'Association des Agriculteurs, le Comité des Fêtes et la Municipalité.

2 mai (ou le 9 en cas de mauvais temps) : vide grenier organisé par l'Association des Parents d'élèves sur le plateau San Bastian.

7 mai en l'église Saint Martin au village de Châteauneuf, la chorale Harmonie Toot Sweet reçoit la chorale italienne "Monte Vignol". le concert sera donné au profit de l'association "Un grenier à céréales pour Nako".

22 mai à la chapelle de Notre Dame du Brusc, le Duo Kodaly en concert, organisé par l'Association des Amis de la Chapelle de Notre Dame du Brusc.

23 mai, vide grenier organisé par l'Association des Parents d'élèves du collège du Rouret sur le plateau San Bastian.

Pour toutes ces manifestations, renseignements en Mairie au
0 492 603 603

Châteauneuf et les autres.....

En ce début de XXIème siècle, on a beau vivre dans un des plus beaux villages de la région, il n'est pas possible de vivre replié sur soi-même. Grâce à quelques personnes particulièrement motivées, il est possible de s'ouvrir sur le monde : Italie, Amérique du Nord et du Sud, Europe du Nord, ... un grand choix de rencontres et de découvertes enrichissantes.

La Médiathèque Municipale organise des cours d'anglais, d'espagnol, d'italien et à partir du 11 mars, des cours de Langue des Signes. Des groupes de conversation franco-anglaises réunissent le jeudi matin une trentaine de personnes, heureuses de se rencontrer et d'échanger en anglais et en français sur de nombreux sujets.

La chorale Harmonie Toot Sweet, invitée en Italie au printemps dernier, reçoit cette année la chorale Monte Vignol les 7, 8 et 9 mai. La toute jeune association "Amistad Latina" se propose de faire découvrir la richesse et la diversité culturelle de l'Amérique du Sud au travers de la danse, la gastronomie, la littérature, ...

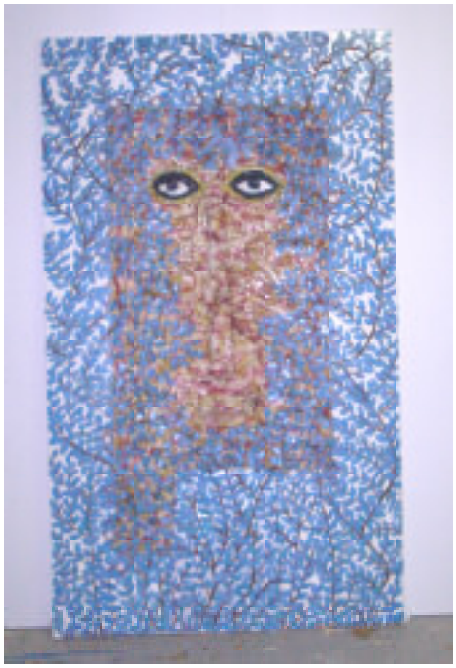

Quelques tableaux de Rémi PESCE